



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 4 mai 2015 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promaire
Lauréat Jean
Luc Forgues

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2015
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Adhésion SADC
 - 4.3 Appropriation du fonds général
 - 4.4 Budget âge d'or
 - 4.5 Appropriation du fonds général pour le Carré des Cèdres
 - 4.6 Autoriser les dépenses dans le cadre du projet des salles communautaires
 - 4.7 Autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre Casgrin Wells
 - 4.8 Demande d'Adhésion Co-Éco
 - 4.9 Demande de contribution financière École Notre-Dame
 - 4.10 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à

l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

- 5.2 Planification de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
- 5.3 Acceptation du rapport du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 5.4 Autoriser d'aller en appel d'offres pour le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et de chaussées
- 5.5 Demande de subvention à Financement Agricole Canada (FAC)
- 5.6 Nomination du représentant autorisé à effectuer la mise à prix à la vente pour non-paiement d'impôt foncier
- 5.7 Mandater l'évaluateur pour faire l'évaluation des bâtiments fixe sur le site du terrain de camping du Lac de l'Est
6. Avis de motion et autres
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du SECOND projet de règlement numéro 259-2015
 - 7.2 Adoption du SECOND projet de règlement numéro 260-2015
8. Dépôt de documents
 - 8.1 États financiers trimestriels au 31-03-2015
9. Correspondance
10. Nouvelles affaires
 - 10.1 Sentier culturel
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

102-2015

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

103-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2015 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

104-2015

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015, totalisant une somme de 106 399.41 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 avril 2015, pour un total de 74 380.51 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Adhésion SADC

CONSIDÉRANT QUE la SADC est un organisme de développement de la collectivité important sur le territoire du Kamouraska;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

105-2015

Et résolu à l'unanimité que le conseil renouvelle son adhésion comme membre-associé au montant de 30 \$ et désigne la directrice générale.

4.3 Appropriation du fonds général

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

106-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'utilisation du fonds général pour les dépenses suivantes, à savoir :

- le remboursement d'une partie de la subvention reçue dans le cadre de la Politique MADA au montant de 963.13 \$;
- l'embauche d'une ressource supplémentaire pour le terrain de jeux pour un montant de 540 \$;
- le salaire du personnel électoral suite à l'annonce d'un poste vacant sur le conseil municipal selon les taux en vigueur de 2015 du Directeur général des élections.

4.4 Budget pour le Club de l'Âge d'or

CONSIDÉRANT la demande de budget reçue en avril dernier du Club de l'âge d'or;

CONSIDÉRANT les documents supplémentaires demandés par le Conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

107-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal verse un budget pour l'année 2015 au Club de l'âge d'or de Mont-Carmel pour un montant de 200 \$ à prendre à même le fonds général de la municipalité.

4.5 Appropriation du fonds général pour le Carré des Cèdres

Monsieur le conseiller Luc Forgues a déclaré son intérêt général et s'abstient.

CONSIDÉRANT QUE les terrains du Carré des Cèdres sont maintenant prêts à construire;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de fournir l'électricité aux futurs propriétaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

108-2015

Et résolu à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote que le conseil municipal autorise l'utilisation du fonds général pour l'installation de la ligne électrique sur la rue des Cèdres pour une contribution municipale de 3 720 \$ avant taxes selon l'estimé d'Hydro-Québec et l'arpentage des terrains.

4.6 Autoriser les dépenses dans le cadre du projet des salles communautaires

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux des salles communautaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

109-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que les contrats octroyés de gré à gré dans le cadre du projet des salles communautaires selon le tableau présenté au conseil municipal pour un montant de 98 051 \$ avant taxes.

4.7 Autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre Casgrain Wells

CONSIDÉRANT la résolution numéro 069-2015 mandatant la firme Cain Lamarre Casgrain Wells dans le dossier 42-15-2009-02;

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 11 mars dernier confirmant le mandat conjoint de représenter la Municipalité et la MRC concernant l'injonction interlocutoire provisoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

110-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de 50 % de la facture qui représente 7 431.44 \$ taxes incluses et autorise l'utilisation du fonds général.

4.8 Adhésion Co-éco

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

111-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'adhésion à Co-Éco pour un montant de 25 \$.

4.9 Demande de contribution financière de l'École Notre-Dame

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

112-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la demande de financement reçue le 29 avril 2015 pour une contribution de 500 \$ dans le but de financer les activités tant récréatives, culturelles que sportives pour l'année 2014-2015.

4.10 Demandes d'appui financier

- Gratuité de la salle
- Club Gymagine
- Symposium de peinture du Kamouraska
- Association des résidents du Lac de l'Est

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

113-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Gratuité** de la salle communautaire pour un cours de gardiens avertis de la Croix-Rouge Canadienne;
- **25 \$** au Club Gymagine pour le spectacle de fin d'année
- **50 \$** au Symposium de peinture du Kamouraska pour la 22^e édition

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT que la municipalité compte plus de 80 km de routes à entretenir;

CONSIDÉRANT que malgré les investissements faits chaque année, elle n'arrive pas à maintenir une qualité de route acceptable;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit revoir continuellement ses priorités de pavage et la mise à niveau de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de procéder à l'installation de glissières de rue;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à plus de 60 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

114-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal adresse une demande au député monsieur Norbert Morin pour un montant d'aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour réaliser ces travaux de glissières de sécurité. Madame France Boucher est autorisée à signer les documents nécessaires à la demande.

5.2 Planification de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui

a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

115-2015

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

5.3 Acceptation du rapport du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activité du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour les années 2014 reçu et présenté au conseil municipal par monsieur Jocelyn Dionne le 27 avril dernier;

CONSIDÉRANT que Jocelyn Dionne, chef pompier, recommande au conseil municipal son approbation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

116-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2014 présenté et déposé conformément au plan de mise en œuvre de la municipalité en regard du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska.

5.4 Autoriser l'appel d'offres pour le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et de chaussées

CONSIDÉRANT QUE les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) concernant les priorités dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

117-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale à procéder à l'appel d'offres de gré à gré pour le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et de chaussées.

5.5 Demande de subvention à Financement Agricole Canada

CONSIDÉRANT l'appel de projet d'immobilisations du Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

118-2015

Et résolu unanimement que le conseil autorise la demande de subvention au Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada. Madame Marie-Ève Paradis est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande.

5.6 Nomination d'un représentant autorisé à effectuer la mise à prix à la vente pour non-paiement d'impôt foncier

CONSIDÉRANT que la municipalité a un dossier à la MRC pour défaut de paiement d'impôt foncier;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater un représentant pour la vente à enchère publique du 11 juin 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

119-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal nomme madame France Boucher, directrice générale ou son adjointe madame Mélanie Beaulieu comme représentante de la municipalité pour la mise à prix à la vente pour non-paiement d'impôt foncier.

5.7 Mandater l'évaluateur de la municipalité pour faire l'évaluation des bâtiments fixes des locataires de terrain du camping du Lac de l'Est

CONSIDÉRANT QUE les contrats signés par les saisonniers stipulant qu'ils ne doivent pas modifier et/ou ériger des bâtiments fixes sur les sites;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Corporation de développement de la forêt communale a adopté différents règlements définissant les normes applicables;

CONSIDÉRANT l'information donnée aux locataires de sites du camping du Lac de l'Est;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

120-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal mandate l'évaluateur de la municipalité pour faire l'évaluation des bâtiments fixes des locataires de terrain du camping du Lac de l'Est en vue de taxation future.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du SECOND projet de règlement numéro 259-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin d'agrandir la zone R1 à même la zone Mi6

Monsieur le conseiller Luc Forgues a déclaré son intérêt général et s'abstient;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 avril dernier sur le PREMIER projet de règlement no. 259-2015;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

121-2015

Et résolu à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote :

Que soit adopté, sans changement, le SECOND projet de règlement no.259-2015, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

7.2 Adoption du SECOND projet de règlement numéro 260-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de modifier les marges de recul minimales avant, latérales et arrière dans la zone VB2

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 avril dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 260-2015;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

ATTENDU QUE le secteur est visé par la mise aux normes des installations septiques et que plusieurs terrains ne permettraient pas la mise en place d'installations septiques conforme en respectant les marges de recul;

122-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement :

Que soit adopté, sans changement, le SECOND projet de règlement numéro 260-2015, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 États financiers trimestriels au 31-03-2015

9. CORRESPONDANCE

Voir p.v. 1^{er} juin

Madame la directrice générale, à la demande du président, fait la lecture de la correspondance d'intérêts publics

10. NOUVELLES AFFAIRES

10.1 Sentier culturel

Monsieur le Maire informe les citoyens présents à la séance que le sentier culturel de Mont-Carmel a été vandalisé ce week-end.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 50 à 20 h 55.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

123-2015

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 20 h 55.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.